



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-02

Objet : Signature du devis des travaux de la piscine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération DL2023-08-005 validant la réalisation du projet de rénovation de la piscine municipale d'Estaing.

Considérant les inscriptions budgétaires au C/2135,

Considérant le devis de M. DIOGO, Estaing Services,

DECIDE

- De signer le devis d'Estaing Services – Manu DIOGO

N°DV2023-0009	14 286.00 € HT	17 143.20 € TTC
---------------	----------------	-----------------

Estaing, le 8 février 2024
Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

08 FEV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240208-202402-DE
Reçu le 08/02/2024